

Aline MERIAU

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
CVL

Document généré le mercredi 07 juin 2023 à 14:02

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Alertes	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	30/05/23	31/05/23	1259	46	4 / 4	0 / 0

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale	30/05/23 à 20h12	31/05/23	3/3	23-73413	<u>2023</u> <u>151</u>

Classification CPV :Principale : **55523100** - Services de restauration scolaireComplémentaires : **55524000** - Service traiteur pour écoles

AVIS DE CONCESSION

**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION
CENTRE-VAL DE LOIRE**

Mme Aline MERIAU - Présidente
28 Rue du faubourg de Bourgogne
45000 ORLEANS
Tél : 02 38 68 03 32
SIRET 13002798000015

 [Correspondre avec l'Acheteur](#)



Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Affaires économiques et financières ;

Objet	Concession du service de restauration collective du CAMPUS 45
Référence	23 CMAR 05-08
Type de marché	Services
Mode	Concession
Code NUTS	FRB06
Lieu d'exécution principal	Campus 45 - 5 Rue Charles Péguy 45000 ORLEANS
Durée de la concession	60 mois
Description	Contrat de concession de restauration collective pour des convives adultes : apprentis ressortissants de la CMA CVL Collaboration avec les laboratoires alimentaires du Campus45 Visite de site obligatoire : 1ere date de visite fixée au 14/06/2023 à 15h00
Code CPV principal	55523100 - Services de restauration scolaire
Code CPV complémentaire	55524000 - Service traiteur pour écoles
	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui
Forme	Division en lots : Non

Quantité ou étendue

Valeur estimée hors TVA : 1 590 000,00 €

Délégation

Conditions relatives au contrat

Autres conditions

Conditions d'exécution de la concession : Non

Conditions de participation**Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :

Fourniture des imprimés DC1 et DC2 dûment complétés

Attestation sur l'honneur du candidat attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune

exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de

concession prévues aux articles L3123-1 à L3123-14 et L3123-16 à L3123-17

Copie des jugements prononcés en cas de situation en redressement

judiciaire

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des

informations et documents requis :

Chiffre d'affaires annuels réalisés pour des prestations similaires au cours des

3 derniers exercices

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :

Liste des références clients des 3 dernières années concernant des contrats

de concession de même nature et d'une ampleur financière similaire ou

supérieure

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des

informations et documents requis :

Présentation générale du candidat : moyens humains, matériels et logistiques

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :

Présentation des moyens humains et techniques mis en oeuvre pour

l'exécution de contrats de nature et de dimensions similaires à celle du contrat

de concession du Campus 45

Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres

du personnel affectés à l'exécution de la concession : Oui

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères

énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre

d'invitation ou document descriptif).

RenseignementsCorrespondre avec l'Acheteur**Documents**

- Règlement de consultation
- Dossier de Consultation des Entreprises

OffresRemise des offres le **26/06/23 à 13h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Dépôt

- Déposer un Pli dématérialisé

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

	<p>Le contrat de concession prend effet le 16 août 2023 pour une durée initiale de 2 ans.</p> <p>Il est reconductible tacitement trois fois pour des périodes d'une durée d'un an chacune.</p>
Marché périodique :	Non
Fonds	Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non
Recours	<p>Instance chargée des procédures de recours :</p> <p>Tribunal administratif d'Orléans 28 Rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1 Tél : 02 38 77 59 00 - Fax : 02 38 53 85 16 greffe.ta-orleans@juradm.fr</p> <p>Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :</p> <ul style="list-style-type: none">- Référé précontractuel avant la signature du contrat (art. L551-1 et s. du CJA);- Référé contractuel devant le juge des référés contractuels du Tribunal Administratif compétent après la signature du contrat (art. L551-13 et s. du Code de Justice Administrative) et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'art. R551-7 du Code de Justice Administrative,- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées. <p>Envoi le 30/05/23 à la publication</p>